



**SPORT ÉTUDIANT**  
La fédération

## **RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL DE GOLF 2009-2010**

Article 1	Identification des catégories .....	2
Article 2	Composition de la délégation.....	2
Article 3	Formules de compétition.....	2
Article 4	Retards .....	3
Article 5	Récompenses.....	3
Article 6	Étiquette et code vestimentaire .....	4
Article 7	Règlements officiels employés .....	5

Juin 2009

## GOLF 2009-2010

### **Article 1**      **Identification des catégories**

\*1.1

Catégorie	Âge pour la saison 2009 - 2010
Juvenile	du 1 <sup>er</sup> juillet 1991 au 30 septembre 1993
Cadette	du 1 <sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 1995

### **Article 2**      **Composition de la délégation**

#### 2.1      **Délégation régionale**

Chaque association régionale du sport étudiant peut présenter une délégation maximale de quinze (15) personnes, se répartissant ainsi :

Joueur	12 (maximum de 6 ou 8 athlètes* par catégorie)
Entraîneur/accompagnateur:	3 maximums

\* Une région présentant deux équipes-écoles pourra inscrire 8 athlètes dans une même catégorie tout en respectant le maximum de douze (12) athlètes pour la délégation.

2.2      La répartition dans les catégorie/sexe est laissée à la discrétion de l'association régionale du sport étudiant

#### \*2.3      **Équipe-école**

Une région peut présenter un maximum de deux (2) équipes-écoles. La composition d'une équipe-école doit inclure un minimum de quatre (4) et un maximum de cinq (5) joueurs (ses) dont minimalement un (1) représentant de chaque catégorie d'âge (cadette et juvenile), ceux-ci provenant tous de la même école.

#### 2.4      **Substitution**

Une (1) substitution par délégation pourra être faite sur place.

### **Article 3**      **Formules de compétition**

3.1      Championnat constitué de 2 rondes de golf jouées sur deux jours.

## 3.2 **Compétition individuelle**

### 3.2.1 Masculine

Pointage brut des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile

### 3.2.2 Féminine

Pointages bruts des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile combinées

## \*3.3 **Compétition équipe-école**

Les 4 meilleurs pointages bruts des deux rondes de l'équipe-école incluant obligatoirement un pointage brut d'un joueur de catégorie cadette et d'un joueur de catégorie juvénile (peu importe le sexe).

## 3.4 **Quatuors**

Les quatuors seront formés par le comité organisateur. Ils seront cependant formés de joueurs/joueuses de même catégorie.

## **Article 4** **Retards**

Chaque joueur devra se présenter à l'accueil du championnat au moins 30 minutes avant l'heure de départ prévu pour le championnat. Un joueur qui arrive en retard pour son départ sera pénalisé selon la procédure suivante :

- Si le joueur se présente, prêt à jouer dans les 5 minutes suivant son heure de départ prévue, une pénalité de deux coups sera portée à sa fiche.
- Si le joueur se présente avec plus de 5 minutes de retard, le joueur sera disqualifié.

## **Article 5** **Récompenses**

### 5.1 **Récompenses individuelles**

Des médailles or, argent et bronze seront remises aux trois meilleurs pointages bruts des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile en masculin et aux trois meilleurs pointages bruts dans les catégories cadette et juvénile combinées en féminin.

### \*5.2 **Récompenses équipe-école**

#### 5.2.1

Des médailles or, argent et bronze seront remises aux membres des trois (3) premières équipes-écoles

## 5.2.2

Une bannière de format 30" X 60" sera remise à l'équipe-école championne ayant obtenu le meilleur total des 4 meilleurs pointages bruts des deux rondes (ref. :article 3.3)

## **Article 6**      **Étiquette et code vestimentaire**

### 6.1      **Étiquette**

Le code d'éthique des joueurs et spectateurs de la Fédération québécoise de golf est appliqué et doit être respecté. Tout joueur ne se conformant pas au code d'éthique et aux règlements de terrain se verra immédiatement expulsé du parcours.

Lorsque possible, les parents et entraîneurs pourront suivre les athlètes sur le terrain, mais en aucune occasion ne pourront converser avec les joueurs. Ils devront conserver une distance de 50 verges derrière les joueurs, sur le côté de l'allée. Les cas d'infraction seront traités selon la procédure suivante :

- Première infraction : avertissement au parent et/ou au joueur
- Deuxième infraction :
  - Le parent devra quitter le terrain
  - Une pénalité de deux coups sera portée à la fiche du joueur
- Troisième infraction : le joueur sera disqualifié

### 6.2      **Code vestimentaire**

Tous les participants doivent respecter le code vestimentaire de la Fédération québécoise de golf.

#### **Garçons :**

- Les polos doivent avoir un collet et leurs pans de chemise rentrés à la taille. Les chandails avec cols « Mock » sont permis.
- Les bermudas de golf sont permis. Cependant, ils ne peuvent pas excéder le haut du genou ou être plus courts que trois pouces au dessus du genou. Des soquettes ou des bas aux genoux sont requis lorsque des bermudas sont portés.
- Les casquettes et les visières doivent être portées avec la visière en avant et doivent être enlevées à l'intérieur des installations du club hôte.

#### **Filles :**

- Les bermudas et les jupes ne doivent pas être plus courts que quatre pouces au dessus du genou.
- Les pantalons et les Capri sont permis.
- Les polos sans collet doivent avoir des manches. Tous les chandails et les chemises de sport doivent être rentrés à la taille.
- Les casquettes et les visières doivent être portées avec la visière en avant.

**Tenue prohibée (garçons et filles) :**

- Débardeurs, t-shirts.
- Débardeurs, t-shirts.
- Shorts en denim, shorts courts, shorts coupés, shorts d'exercice, jeans.
- Pantalons et shorts Cargo (avec poches externes).
- Les shorts ne doivent pas être roulés.
- Les souliers avec crampons de métal ou traditionnels.

Une tenue vestimentaire appropriée est toujours de rigueur au club hôte. Le comité du tournoi révisera les vêtements jugés non conformes. Dans le cas où le code vestimentaire d'un club hôte est plus strict que celui de Golf Québec, il prévaudra. Les joueurs qui ne respecteront pas le code vestimentaire ne seront pas autorisés à jouer ou, si l'infraction est découverte après le début du jeu, le joueur sera tenu de remédier immédiatement à la situation ou d'arrêter de jouer. Toute infraction au code vestimentaire sera soumise au Comité des tournois.

**Article 7 Règlements officiels employés**

- 7.1 Les règlements de la Fédération québécoise de golf sont utilisés.
- 7.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 7.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux de la FQSE doivent être respectés.